CODE DE DÉONTOLOGIE POUR MEMBRES DU CLUB CANIN CANADIEN

Le Club Canin Canadien est constitué en vertu de la *Loi sur la généalogie des animaux* pour assurer lænregistrement, la sauvegarde et la promotion de toutes les races de chiens qui sont reconnues par le CCC au Canada.

Le Club Canin Canadien est un organisme à caractère national qui représente les activités des chiens de race pure. Les membres du Conseil dadministration du Club Canin Canadien sont élus parmi les membres du Club pour représenter leurs zones et sont redevables aux membres de leur zone.

Afin datteindre les objectifs du Club Canin Canadien, les membres acceptent de son tenir aux principes suivants :

- Tout membre du Club Canin Canadien doit se conformer aux règlements administratifs et aux règlements établis par le Conseil dont du Club Canin Canadien, ainsi quo exigences de la Loi sur la généalogie des animaux.
- Tout membre du Club Canin Canadien doit pourvoir à ses chiens un logement, de la nourriture et les soins de santé appropriés.
- Tout membre du Club Canin Canadien doit sæfforcer de rehausser le rôle du chien de race pure dans la société en tant que membre essentiel de ses communautés où le chien agit comme compagnon, gardien, guérisseur, chasseur, berger, éducateur, et par-dessus tout, comme « le meilleur ami de lomme ».
- Afin de sauvegarder et de rehausser les caractéristiques de chaque race, Le Club Canin Canadien appuie et encourage la participation aux expositions, aux concours et à dœutres événements canins. Tout membre, quœ soit exposant, manieur, juge ou préposé, doit participer à ces activités de façon honnête, équitable et intègre, tout en conservant un bon « esprit sportif ».
- Sous exceptions prévues aux *Règlements administratifs* du Club Canin Canadien, en tant quœleveur de chiens de race pure, un membre ne peut inclure dans son programme dœlevage que des reproducteurs enregistrés (ou admissibles à lænregistrement) auprès du Club Canin Canadien. Cela améliorera la banque génétique et assurera une progression continue vers lædéal du standard. Læleveur membre doit également tenir des dossiers authentiques de ses activités.
- Tout membre du Club Canin Canadien doit entreprendre la tâche dœduquer et dæncourager tous les nouveaux venus au monde des chiens de race pure, quel que soit le domaine de son intérêt : quœqui soit propriétaire dænimal de compagnie, exposant, concurrent ou éleveur.